

# Dispositif « Argent de poche » Été 2026

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Date d'enregistrement  
du dossier en mairie :

/ /

Le dossier d'inscription complet doit être déposé avant le 25 Juin **2026** accompagné de :

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Attestation de recensement
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte vitale)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Vaccinations à jour (carnet de santé)

### 1 - FICHE D'INSCRIPTION

#### Le/la Jeune

Nom: Prénom:

Date de naissance :

Adresse:

Adresse mail :

Téléphone :

Numéro de sécurité sociale :

#### Les responsables légaux

##### Responsable 1

Nom et prénom :

Adresse (si différente du jeune):

Adresse mail :

Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

##### Responsable 2

Nom et prénom :

Adresse (si différente du jeune):

Adresse mail :

Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

## 2- DISPONIBILITES

### Juillet 2026

	<b>Matin 8h30/12h</b>	<b>Après-midi 13h30/17h</b>
<b>Lundi 06/07</b>		
<b>Mardi 07/07</b>		
<b>Mercredi 08/07</b>		
<b>Jeudi 09/07</b>		
<b>Vendredi 10/07</b>		
<b>Lundi 13/07</b>		
<b>Mercredi 15/07</b>		
<b>Jeudi 16/07</b>		
<b>Vendredi 17/07</b>		
<b>Lundi 20/07</b>		
<b>Mardi 21/07</b>		
<b>Mercredi 22/07</b>		
<b>Jeudi 23/07</b>		
<b>Vendredi 24/07</b>		
<b>Lundi 27/07</b>		
<b>Mardi 28/07</b>		
<b>Mercredi 29/07</b>		
<b>Jeudi 30/07</b>		
<b>Vendredi 31/07</b>		

### Août 2026

	<b>Matin 8h30/12h</b>	<b>Après-midi 13h30/17h</b>
<b>Lundi 24/08</b>		
<b>Mardi 25/08</b>		
<b>Mercredi 26/08</b>		
<b>Jeudi 27/08</b>		

### **3- AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e),

- **Nom, Prénom :**
- **Domicilié(e) :**

En qualité de responsable légal et après avoir pris connaissance du contrat « argent de poche », autorise

- **Nom, Prénom :**
- **Domicilié(e) :**

A participer à l'opération « Argent de poche » et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'un versement bancaire.

Je certifie qu'il/elle est bien domicilié(e) à l'adresse ci-dessus.

Dans le cadre des missions « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue.

Je refuse les prises de vue.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature des responsables légaux :

Les informations recueillies dans ce formulaire sont nécessaires aux fins d'inscription dans le dispositif « argent de poche » par les services de la Mairie de Plozévet. Elles seront enregistrées et ne seront conservées que le temps nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

En vertu de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, vous disposez sur ces données de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité que vous pouvez exercer en nous adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité :

- par mail en écrivant à [infomairie@plozevet.bzh](mailto:infomairie@plozevet.bzh)

- par courrier : Madame la Maire, Protection des données, Mairie, 14 Rue Jules Ferry, 29710 PLOZEVET

# Dispositif « Argent de poche » Eté 2026

## CONTRAT D'ENGAGEMENT

### *Entre les soussignés*

Mairie de Plozévet, représentée par la Maire, Claudie GUÉNOLÉ

### *D'une part, et*

Nom, prénom du jeune :

Et de son représentant légal (Nom, prénom) :

### *D'autre part,*

Il a été convenu ce qui suit :

#### 1) Engagement du jeune

Pendant la durée de la mission, le jeune s'engage à :

- Être présent sur la totalité de la mission confiée et à ne pas quitter le lieu de la mission sans l'autorisation de l'encadrant ;
- Être ponctuel : toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer ;
- Prévoir une tenue vestimentaire adaptée aux travaux prévus (les travaux confiés peuvent être salissants) ;
- Réaliser correctement les tâches qui lui sont confiées ;
- Respecter et appliquer les consignes données par les encadrants ;
- Faire preuve d'un comportement adapté (politesse et respect vis-à-vis des encadrants, des autres jeunes et du public, discrétion et neutralité) ;
- Prendre soin du matériel confié pour la mission.

#### 2) Durée et contenu de la mission

Chaque mission a une durée de 3 heures 30, une pause peut être prévue.

Les missions visent à l'amélioration du cadre de vie de la commune et à rendre les jeunes acteurs de leur territoire. Les missions proposées seront définies par la Mairie de Plozévet et porteront sur des tâches simples ne nécessitant pas de technicité particulière (aide au fleurissement, désherbage manuel, peinture de petits mobiliers urbains, aide à l'animation de la médiathèque, etc.).

Avant la mission « une fiche de mission » en détaillera le contenu et l'encadrant.

### 3) Indemnisation et fin de la mission

En contrepartie de la réalisation d'une mission dans le respect des points d'engagement précités, la Mairie de Plozévet s'engage au versement d'une indemnité de 15 € par demi-journée de mission. Cette indemnisation se fera par virement bancaire.

Le non-respect des points d'engagement par le jeune pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche » et la non-indemnisation de la mission.

### 4) Cadre légal de la mission

Le dispositif « Argent de poche » n'est pas considéré comme un emploi. A ce titre, la Mairie de Plozévet ne saurait être désignée comme employeur des jeunes participant au dispositif.

Par ailleurs, l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur.

Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération.

Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

**J'atteste avoir pris connaissance du présent contrat et m'engage à le respecter.**

Fait à Plozévet,                    le        /        /

**Noms et signatures, précédés de la mention « Lu et approuvé »**

<u>Le participant :</u>	<u>Le représentant légal :</u>	<u>Pour la commune, la Maire :</u>